



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 23 MARS 2018**

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mars à huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué par M. David LISNARD, Président, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Communautaire en la Mairie Annexe de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage.

M. LISNARD.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je procède comme il se doit à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. David LISNARD
M. Richard GALY
M. Sébastien LEROY
M. Yves PIGRENET
M. Georges BOTELLA
M. Alain RAMY
M. Josette BALDEN
Mme Danièle DESENS
M. Alain GARRIS
Mme Muriel DI BARI
M. Didier CARRETERO
M. Marc FARINELLI
M. Henri LEROY
M. Jean PASERO

M. Patrick LAFARGUE
Mme Monique ROBORY-DEVAYE
Mme Christine LEQUILLIEC
Mme Arlette VILLANI
Mme Marie TARDIEU
M. Guy LOPINTO
Mme Françoise DUHALDE-
GUIGNARD
M. Jean-Valéry DESENS
M. Laurent TOULET
Mme Emmanuelle CENNAMO
Mme Josiane ATTUEL
M. Jean MELLAC
M. Jean-Marc CHIAPPINI

Mme Pascale VAILLANT
M. Gilles CIMA
M. Frank CHIKLI
M. Thomas DE PARIENTE
M. Christophe FIORENTINO
Mme Marie POURREYRON
Mme Noémie DEWAVRIN
M. Olivier VASSEROT
Mme Catherine DORTEN
M. Adrien GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

M. Bernard ALENDA qui avait donné pouvoir à M. Alain GARRIS.
Mme Florence ROMIUM qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
Mme Muriel BARASCUD qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à Marc FARINELLI.
Mme Marie-Claudine PELLISSIER qui avait donné pouvoir à Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Pascale VAILLANT.
M. Bernard BROCHAND qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD.
Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE qui avait donné pouvoir à M. Alain RAMY.
M. André FRIZZI qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
Mme Joëlle ARINI qui avait donné pouvoir à M. Frank CHIKLI.
M. Jean-Pierre JARDRY qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Odile GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à Gilles CIMA.
Mme Claire-Anne REIX qui avait donné pouvoir à Mme Marie POURREYRON.
Mme Françoise BRUNETEAUX qui avait donné pouvoir à M. Thomas DE PARIENTE.
Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à M. Georges BOTELLA.
Mme Julie BENICHOU qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme Noémie DEWAVRIN.
Mme Charlotte SIGUIER qui avait donné pouvoir à M. Marc CHIAPPINI.
M. Henri CERAN qui avait donné pouvoir à M. Olivier VASSEROT.

Etaient absents :

M. Eric RAVASCO
 M. José GARCIA ABIA
 Mme Annick LACOUR

M. LISNARD.- J'ai invité M. Henri LEROY, sénateur, à cette tribune, comme je l'avais fait pour Bernard BROCHAND la fois précédente et comme je le ferais si Michèle TABAROT était présente, pour saluer le travail fait par le parlementaire, de surcroît au Sénat, en soutien des communes et du bloc communal. À l'avenir, à cette tribune, seuls figureront les Vice-présidents et le Président, mais nous tenions à saluer les parlementaires avec respect comme nous le devons, dans une époque où l'antiparlementarisme, hélas, se développe.

Le quorum est réuni et nous pouvons valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Je propose de nommer Noémie DEWAVRIN comme secrétaire de séance. Merci, Mme DEWAVRIN.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2017

M. LISNARD.- Comme le veut l'usage, je vous propose le vote du procès-verbal de la précédente séance.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2017, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Listes des délibérations communautaires du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- La liste des délibérations du Bureau et celle des décisions communautaires vous ont été transmises.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

1.- Lancement de la coopération renforcée de l'Ouest des Alpes-Maritimes - Création du Pôle métropolitain entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la C.A.C.P.L., la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur et approbation de ses statuts

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Je vous propose d'entrer dans le vif du sujet et de revenir sur le lancement du Pôle métropolitain pour respecter le formalisme et l'expression de notre volonté de renforcer la coopération avec les bassins de vie voisins et avec les agglomérations de Sophia Antipolis - Antibes, de Grasse et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, respectivement présidées par Jean LEONETTI, Jérôme VIAUD et Charles-Ange GINESY.

Vous êtes parfaitement au fait de l'esprit qui accompagne la création de ce Pôle métropolitain. Je ne vais donc pas vous faire une lecture exhaustive de la délibération. Je me permets de rappeler les objectifs qui sont de mettre en place une politique collaborative renforcée renvoyant à la possibilité d'appréhender une réalité territoriale augmentée.

Sur le plan géographique, nous raisonnons à une échelle de grand bassin de vie correspondant très souvent à la réalité des flux de déplacement et de mobilité, avec l'appréhension de grandes problématiques sur la gestion des déchets, en particulier, mais également de développement économique avec des Pôles d'excellence complémentaires qui ont vocation, tel que nous le souhaitons, à se renforcer entre eux et à renforcer l'attractivité et l'identité de la Côte d'Azur et de l'Ouest des Alpes-Maritimes :

- le Pôle des senteurs, des parfumeries et des arômes autour du bassin de vie grassois ;
- le Pôle des nouvelles technologies avec ce patrimoine extraordinaire que constitue la première technopole d'Europe de Sophia Antipolis qui va jusqu'à notre agglomération avec Mougins et, comme je le souhaite à terme, avec notre opération Bastide Rouge technopolitaine qui aurait vocation à être un site associé pour catalyser, renforcer, faire de la fertilisation croisée entre la marque Cannes et la marque Sophia Antipolis ;

- le Pôle d'excellence dans notre bassin de vie - je parle sous le contrôle du Vice-président du Développement Economique - avec le Pôle nautisme sur le littoral, en particulier à Mandelieu-La Napoule et à Cannes, et l'industrie spatiale (Thales Alenia Space, le plus grand industriel du Département, est dans notre bassin de vie, premier contributeur en termes de contributions industrielles) ;
- tout le Pôle d'excellence touristique qui se retrouve aussi bien sur le tourisme de loisirs que sur le tourisme d'affaires.

À travers ce Pôle métropolitain, dans une approche collaborative (qui n'est pas une approche d'intégration mais de collaboration, où l'on respecte la souveraineté et la responsabilité de chacun, nous y sommes tous très attachés), notre volonté, en termes d'efficacité des services publics, est de travailler à la bonne échelle sur certaines problématiques comme les transports - mon cher Richard, tu es proactif en la matière depuis longtemps, et je tiens à le dire ici -, les déchets, la cohérence économique, et de pouvoir formaliser et inscrire dans la durée cette collaboration entre bassins de vie.

Nous avons déjà mis en place des actions collaboratives depuis quelques mois. Cela faisait partie des priorités que j'avais annoncées ici même lorsque vous m'avez fait l'honneur de me confier, à l'unanimité, la présidence de cette agglomération : travailler avec les bassins antibois, grassois et, au-delà, avec Alpes d'Azur.

Le but n'est pas de dire que tout ce qui est grand est bien. Très souvent, il faut garder de la proximité et de la souveraineté à une petite échelle. On le sait très bien en sociologie des organisations, au contraire des imprécations administratives qui veulent nous faire croire que plus c'est grand, plus c'est bien.

En revanche, sur des fonctions transversales (je pense aux déchets, aux transports, aux campagnes de communication sur le plan environnemental), on peut faire des économies d'échelle, on peut travailler à la réalité de l'échelle des déplacements humains, ne pas être enfermés dans des frontières administratives qui nuisent à l'efficacité. Mieux agir pour mieux correspondre à la réalité des flux humains, à la réalité économique, sociale, sportive, culturelle, mais également, sur certaines opérations, faire des économies d'échelle en mutualisant nos ressources et en mutualisant la commande pour travailler à la bonne dimension.

Ce Pôle métropolitain n'est pas une collectivité, c'est un établissement public. Il n'y a pas de transfert de compétences, il n'y a que de la volonté de travailler de façon unanime sur des opérations communes. C'est un point essentiel. Ce Pôle métropolitain ne crée aucune administration. Il y a une présidence tournante chaque année, c'est l'administration de l'établissement intercommunal qui assume la présidence du Pôle, qui gère parmi ses fonctions l'administration du Pôle métropolitain. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

Ce Pôle métropolitain est un outil moderne, léger, agile, qui permet de travailler plus grand quand il le faut tout en respectant la souveraineté de chacune des parties qui le composent en ne générant aucune administration, aucune fiscalité, aucune imposition, aucune rémunération, aucune indemnité, aucun remboursement. Vous retrouvez ces points en particulier dans l'alinéa 3 de l'article 20 des statuts proposés.

C'est le fruit d'un processus de concertation entre les Maires et leurs équipes. Je parle sous votre contrôle, mes chers collègues, chaque maire a été associé à chaque étape, y compris dans l'élaboration des statuts, et nous avons tenu compte des remarques formulées par les uns et les autres, des craintes, pour faire évoluer les statuts et discuter avec nos partenaires.

Cela nous permet de travailler sur une échelle de pertinence extrêmement forte, puisque ce Pôle métropolitain de l'Ouest des Alpes-Maritimes (dont le nom sera identifié et dévoilé dans le courant de l'année) représente aujourd'hui plus de 450 000 habitants. C'est donc un outil de puissance pour notre action.

Nous l'avons vérifié lorsque nous avons, par exemple, évoqué récemment avec les différents partenaires, État ou parlementaires en mission, la réalisation de la future ligne nouvelle TGV et d'une gare TGV-TER à l'Ouest : le fait de parler d'une même voix avec Jean LEONETTI, Jérôme VIAUD, Charles-Ange GINESY et moi-même et de représenter plus de 450 000 habitants, 86 communes, soit plus de la moitié des communes du Département des Alpes-Maritimes, cela compte.

Je pense que c'est une évolution substantielle dans l'histoire de notre Département et dans son organisation politique, au bon sens du terme. Nous représentons à cette échelle la force de 70 464 entreprises, dont presque 1 800 sont spécialisées dans la recherche et le développement (quasiment 60 % de la R&D du Département est au sein de ce Pôle métropolitain), pour 143 554 emplois privés, tous secteurs confondus, et quelques pôles d'excellence que j'ai déjà évoqués.

Il ne s'agit pas, avec ce Pôle métropolitain, de créer une structure supplémentaire ou de procéder à une fusion d'intercommunalités. Ce n'est pas une métropole, ce n'est pas une grande communauté d'agglomération, c'est un pôle choisi.

C'est presque une Suisse locale, une confédération, telle que nous la voulons (ce qui est un exercice de démocratie qui fonctionne), qui nous permet de disposer d'une instance souple que nous pouvons librement actionner lorsque nous avons besoin de travailler à cette échelle.

Nous aurions pu travailler sans créer ce Pôle, mais la volonté partagée par les Maires a été, au-delà de nos personnes, entre lesquelles il existe une bonne entente aujourd'hui, de favoriser une construction d'avenir permettant de travailler très concrètement sur des actions quotidiennes, mais aussi d'avoir un outil de prospective à la dimension que je viens d'évoquer.

Je crois que bien gérer la cité, chercher le bien commun, faire de la politique au vrai sens du terme, tel que nous l'entendons ici, c'est à la fois agir au quotidien, au plus près des attentes de proximité. Ce Pôle va nous y aider dans certains domaines, notamment dans les transports, pour qu'ils ne présentent plus de rupture organisationnelle et correspondent à la réalité des flux humains.

Le Pôle métropolitain élargit également notre horizon de perspectives de gestion, de perspectives politiques et de prospective. Dans les prochains mois, nous aurons, outre ce que nous avons annoncé le 2 février dernier :

- l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, dites IRVE, à l'échelle de ces quatre territoires, ce qui nous permet de faire des économies d'échelle lorsque nous acquérons ces bornes électriques, et nous faisons de notre territoire un territoire innovant en matière d'accueil des voitures électriques. Je crois que c'est très démonstratif et très fort ;
- la mise en réseau des pépinières d'entreprises, avec tout ce que cela implique, pour spécialiser les territoires et renforcer notre visibilité auprès des porteurs de projet, être plus attractifs pour amener des créateurs de projet, des start-ups, des entreprises innovantes ;
- la mise en réseau des équipements pour faciliter l'accès à la culture. Nous avons un superbe théâtre à Grasse ; un à Antibes qui est un théâtre extrêmement puissant, y compris sur le plan budgétaire ; une programmation cannoise de qualité au Palais des Festivals et des Congrès ; des équipements culturels sur chacune de nos communes. L'idée est d'apporter de la complémentarité de programmation, de la visibilité, des conditions d'accès pour le public cohérentes et homogènes. C'est également un point positif ;
- pour la jeunesse, une action, que nous annoncerons en juin prochain, pour faciliter l'accès à la culture ;
- dans le courant de l'année 2018, un plan de communication sur le tri des déchets et la mise en œuvre d'un dispositif extrêmement innovant de consigne pour améliorer le tri et faire faire des économies aux habitants en matière de déchets ;
- une innovation, une annonce très forte en toute fin d'année 2018, pour faciliter la mobilité de chacun et simplifier l'offre de transports ;
- en 2019, une amélioration sur les déchetteries, sur le transport maritime, sur les cartes d'étudiant, sur les valorisations de déchets.

Chaque trimestre, une action très concrète et, parallèlement, une capacité de prospective qui nous paraît absolument nécessaire.

Certaines entités ont déjà délibéré, c'est le cas d'Antibes. C'est pourquoi nous l'avons annoncé au moment où la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avait prévu de délibérer. C'est sous réserve, bien entendu, de l'acceptation et de la validation de chacune des agglomérations et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, avec ensuite un processus de délibérations dans chaque commune pour une effectivité du Pôle métropolitain à la fin de l'été. Cependant, la réalité de ses actions a déjà commencé depuis février dernier, ce qui est possible, car nous n'avons pas besoin de créer d'administration pour cela.

Voilà pour cette introduction. J'ai essayé d'apporter des compléments d'information. Bien évidemment, tout cela est sous réserve, comme nous l'avons bien dit lors de nos présentations, de l'acceptation par cette assemblée. Pour en avoir discuté avec beaucoup d'entre vous, de tous les bancs, majorité ou opposition de chaque commune - et lorsque vous m'aviez désigné, j'en avais fait un objectif majeur, vous m'aviez désigné pour cela également -, je n'ai pas d'inquiétude quant à l'issue de votre choix.

Avez-vous des questions ?

M. VASSEROT. - Merci, M. le Président. Chers collègues, bonjour. La première chose que je voudrais dire est que tout le monde ne peut qu'être d'accord à l'idée de travailler à quatre. Vous avez cité des chiffres sur le nombre d'habitants et d'entreprises représentés. Tout cela est très intéressant et, par exemple, pour être un peu plus concret, ce que vous avez dit sur les bornes électriques sur l'ensemble du territoire est une illustration du côté positif de cette affaire.

J'ai deux questions liées. Je reconnais que je ne connaissais pas cette structure de Pôle métropolitain, ma première question est donc de savoir si elle a déjà été utilisée fréquemment sur le territoire français par d'autres regroupements de collectivités. Ensuite, je comprends que c'est un premier pas, mais est-ce par essence provisoire, c'est-à-dire que, si cela ne fonctionne pas, chaque communauté retrouve sa totale liberté ? Ou est-ce un premier pas vers une intégration plus forte ? Dans notre Département, cela pourrait paraître logique dans la mesure où il existe une métropole côté Est et que les villes importantes côté Ouest souhaitent se regrouper d'une manière aussi « efficace ». Quelle est la nature exacte de cette structure ?

M. LISNARD.- Merci, M. VASSEROT, ce sont les bonnes questions à se poser. Oui, c'est un outil qui a été utilisé. J'aurais dû anticiper et apporter une liste de territoires. Je l'avais fait à l'époque, lorsque nous y avons travaillé, mais nous pourrions vous faire passer un certain nombre d'initiatives qui ont été prises en France où les Pôles métropolitains ont été choisis. C'est une disposition qui est appliquée, peut-être pas fréquemment, mais régulièrement sur le territoire national.

Cela amène à répondre à vos autres interrogations. Si le choix de ces Pôles métropolitains existe, c'est précisément pour ne pas créer de structure intégrative. Vous demandez si, en cas d'échec, chaque communauté retrouve sa liberté. Il est très important de bien avoir à l'esprit que nous ne perdons pas notre liberté. Ce Pôle métropolitain ne se fonde que sur la liberté de chacune des parties qui le composent d'adhérer aux actions que nous définirons à l'échelle métropolitaine.

On peut imaginer, par exemple, que nous décidions de mettre en place des compacteurs à déchets à l'échelle de ce Pôle métropolitain pour faire des économies sur l'achat de ces compacteurs et avec une même communication pour gagner en impact. Il pourrait en être de même pour les bornes électriques que j'ai évoquées. Si la Communauté de Communes de Charles-Ange GINESY ne veut pas s'inscrire sur cette opération, elle ne le fait pas. Nous faisons une opération qui nous permet de gagner en lisibilité à l'échelle du territoire : les habitants qui vont à Grasse, à Antibes, à Cannes, verront le même habillage, la même communication, les mêmes slogans, le même équipement, la même réalité de service. Nous faisons une commande à plusieurs, ce qui nous permet de payer moins cher à l'unité, en principe. La mutualisation que nous avons lancée fonctionne très bien (sauf une exception). Cependant, si une des entités dit : « Je ne veux pas, parce que cette opération est contradictoire avec une autre action que j'ai engagée, ou parce que je n'ai pas les moyens de payer », puisque chacun des territoires paiera sa part dans le tout, elle ne le fait pas. On ne retrouve pas sa liberté si on quitte le Pôle métropolitain, car on ne la perd pas quand on l'intègre.

Est-ce une première étape ? Je dis très clairement ma position, que j'ai affirmée à la constitution de ce Pôle métropolitain : pour moi, ce n'est pas une étape vers une voie intégrative. On peut avoir d'autres opinions, je les respecte complètement, mais je suis absolument attaché au principe de souveraineté communale. Je crois que la commune doit être, selon le principe de subsidiarité, la première à décider ce qui la concerne, et ensuite, éventuellement, à transférer à des entités supérieures (Intercommunalité ou Pôle métropolitain).

Créer une entité à valeur normative, à valeur intégrative, j'y suis farouchement opposé, et je trouve que ce que nous faisons est bien plus moderne et bien plus souple. Je parlais tout à l'heure de modèle confédéral, et ce n'était pas anodin. Nous ne sommes pas dans une fédération, une intégration. Nous sommes dans un choix. Par ailleurs, la loi ne permettrait pas d'avoir deux métropoles dans un même territoire départemental, ce que peu de personnes savent.

La volonté est d'affirmer une unité de parole lorsqu'il le faut, sur de grands enjeux territoriaux (on l'a vu sur la ligne à grande vitesse et on peut le voir sur d'autres thèmes) - avec une présidence tournante, mais un président qui peut s'exprimer -, sans accepter un principe qui, progressivement, rongerait la souveraineté des blocs communaux qui composent le Pôle métropolitain.

Plus j'avance dans ma réflexion et dans mon travail, notamment à l'Association des Maires de France et Présidents d'intercommunalité et au Comité des Finances Locales, plus j'ai l'intime conviction que l'échelon moderne d'avenir est celui qui est au plus proche des réalités et qu'il faut ensuite travailler par subsidiarité. Je crois qu'il faut tenir bon sur ce point. Ce Pôle métropolitain nous protège également peut-être d'une vision intégrative, en inversant la démarche.

Pendant que je vous parlais, on m'a indiqué qu'il existe un réseau des Pôles métropolitains, avec 19 Pôles métropolitains qui représentent de très grands territoires. Par exemple, tout le centre de la Franche-Comté, tout le secteur des agglomérations autour de Caen, Loire-Bretagne, Saint-Nazaire, etc., sont constitués en Pôle métropolitain.

M. LEROY.- M. le Président, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous préciser que, lors de la constitution de cette Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, le Pôle métropolitain était prévu dans les documents constitutifs avec tout un déroulé qui permettait à l'époque de travailler principalement dans le domaine des ordures ménagères et dans celui des transports.

Dans l'exécutif de la Communauté d'agglomération, au cours des tractations qui ont eu lieu pendant un an ou un an et demi, l'une des personnes les plus enclines à l'association avec notamment Antibes et Grasse était le Président actuel, David LISNARD. Il a été extrêmement actif sur l'élargissement de cette Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, ce qui est grand et puissant est, en politique, comme partout ailleurs, effectivement considéré. Bravo à celles et ceux qui ont participé à la constitution de ce Pôle métropolitain de façon active.

Il était prévu trois Communautés d'agglomération (Cannes, Antibes et Grasse). L'élargir aux monts d'Azur a été une révolution dont vous ne pouvez pas mesurer l'ampleur. Sachez-le - j'ai l'habitude de dire des choses qui parfois ne doivent pas être dites -, tout a été fait pour qu'une partie de ces monts d'Azur ne vienne pas dans ce Pôle métropolitain, puisque nous constituons aujourd'hui 52 % des collectivités territoriales et principalement des communes du territoire des Alpes-Maritimes.

C'était à l'origine la condition, nous devons constituer ce Pôle métropolitain en toute liberté participative, en toute indépendance absolue des collectivités qui adhèreraient à ce Pôle métropolitain.

Enfin, la loi ELAN arrive en examen au Parlement. Cette loi va faire évoluer énormément les paramètres de tout ce qui touche les logements, et en particulier la loi SRU. Je suis attaché à mon territoire comme chacun d'entre nous, et j'ai pris le positionnement de certains maires avec qui je suis totalement en phase sur la SRU, ce qui m'a valu une volée de bois vert au Sénat. C'est une loi qui n'est pas adaptée, qui est injuste, je dirais même, pour paraphraser certains d'entre nous, une loi scélérate.

Quand le Président LARCHER a voulu aller informer les territoires, les Maires et les élus locaux, la décision prise dans le Groupe des Républicains, qui est majoritaire au Sénat, a été de faire une visite par département. Je me suis insurgé - comme je le fais d'habitude, vous le savez, il ne faut pas cacher sa nature - en disant que nous allions créer un pôle métropolitain représentant 52 % des communes du Département des Alpes-Maritimes et qu'il était normal que, si l'on va à la Métropole, on vienne également dans ce Pôle métropolitain. Cela a interpellé, puisque tous les autres pouvaient postuler.

Pour que vous compreniez vraiment l'impact de la création de ce Pôle métropolitain, le Vice-Président du Sénat, M. Philippe DALLIER, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, spécialisé dans le domaine du logement et de la problématique de la SRU, viendra présenter le projet de loi ELAN dans le Pôle métropolitain, ce qui est une exception dans les visites que vont effectuer les sénateurs chargés de conduire le dossier de la loi ELAN. Il viendra tout spécialement le 18 avril pour vous rendre compte et vous expliquer le positionnement du Parlement et notamment du Sénat sur cette loi qui est extrêmement importante pour l'avenir de notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire, je suis venu spécialement pour cela. Les successeurs ont non seulement continué sur la voie qui avait été tracée du Pôle métropolitain, mais l'ont encore amplifié pour devenir majoritaire dans le Département. C'est exceptionnel. Je voulais m'incliner humblement devant cette évolution qui est allée au-delà de ceux qui ont été à l'origine de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Bravo et merci pour tous les concitoyens de notre partie du territoire.

M. LISNARD. - Merci beaucoup, M. le Sénateur, de ces propos. Nous organiserons une séance de travail, non pas sous forme formelle de séance communautaire, mais ouverte à tous les délégués de l'Intercommunalité, avec Henri LEROY, sur le rôle du Sénat comme chambre haute au service notamment du bloc communal. Je crois qu'il serait très important pour la formation de chacun d'entre nous, majorité ou opposition, quelle que soit la commune, que vous l'évoquiez. Nous la programmerons dans le courant de l'année.

M. GALY. - M. le Président, vous avez tout mon soutien dans cette démarche. J'étais d'ailleurs présent lors de l'annonce.

Vous me permettrez de dire un petit mot en tant que Maire de Mougins, puisque la Ville de Mougins se trouve à l'épicentre du Pôle métropolitain. Nous avons une fibre grasseoise, une fibre cannoise et une fibre sophilopolitaine, puisque Mougins est une des cinq villes fondatrices de Sophia Antipolis.

Depuis de très longues années, nous souhaitons cette évolution et cette harmonisation entre les trois agglomérations. Je pense que c'est une très bonne démarche. En réalité, notre bassin de vie est beaucoup plus large que celui que l'on peut considérer à l'échelle de notre agglomération. Il correspond à ce que l'on appelait le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) sur lequel s'étaient organisés les transports, etc. Depuis janvier 2002 et la constitution de l'Agglomération du Pays Grassois, nous n'avons plus cette homogénéité. Nous étions donc en recherche de retrouver des systèmes à l'échelle de l'ancien SDAU.

Aujourd'hui, ce Pôle métropolitain est un système non pas structurel, mais fonctionnel. Il faut bien comprendre tout le volontarisme des uns et des autres de travailler ensemble, mais sans qu'il y ait de structure ou de budget particulier affecté, comme l'a dit le Président. Chacun peut donc participer ou pas sur tel ou tel projet, et je crois que c'est une très bonne chose.

Comme l'a dit M. le Sénateur, cela nous permet également de montrer que nous sommes enfin parvenus à travailler ensemble à l'échelon d'un territoire qui représente plus de la moitié du Département. En termes d'image, c'était très important.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président, M. le Maire. Merci de tous les apports dans la discussion, par vous-même et par Mougins.

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci. Sachez que nous délibérerons régulièrement et nous rendrons des comptes sur l'action du Pôle métropolitain ici même. Toutes les décisions sont prises avec tous les Maires. C'est une évidence, mais il est parfois bon de le rappeler.

M. Henri LEROY quitte la séance en donnant pouvoir à M. Sébastien LEROY.

M. GROSJEAN quitte la séance sans donner de pouvoir.

2.- Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Vous avez reçu le document que j'ai voulu le plus didactique, le plus précis, le plus clair possible. Je pense que vous l'avez tous lu. Je ne vais pas en faire une lecture exhaustive, mais rappeler quelques éléments de contexte et les points dominants de cette évaluation budgétaire qui préfigure le vote des Budgets primitifs (Budget principal et Budgets annexes) lors de notre prochaine séance.

Tout d'abord, il est extrêmement difficile de comparer les évolutions budgétaires avec les années antérieures, puisqu'il y a eu des transferts de compétences. Les périmètres ne sont donc pas identiques. Au sein de la Commune de Cannes, nous faisons des comparaisons en valeur absolue, mais également à périmètre identique pour bien informer les conseils municipaux des actions menées. Les évolutions de masse salariale s'expliquent par un transfert de compétences qui s'est traduit par le départ d'agents de la Commune vers l'Intercommunalité. Il n'y a donc pas une augmentation des masses salariales du bloc communal, mais un jeu de vases communicants.

Nous respectons scrupuleusement, au sein de l'Intercommunalité, les principes que nous appliquons par ailleurs, qui sont ceux de la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager de la capacité d'autofinancement afin de mener de façon saine et durable des programmes d'investissement et préparer l'avenir avec, de surcroît, des compétences qui sont extrêmement consommatrices de dépenses d'investissement. Je pense à deux éléments : les transports publics qu'il faut développer, et tout ce qui concerne la compétence GEMAPI, la lutte contre les inondations, l'amélioration du système de gestion du cycle de l'Eau avec notre obsession de mieux protéger nos territoires et les populations du risque d'inondation.

Ce sont des compétences qui, structurellement dans le temps, appellent un besoin d'investissement, mais - et c'est un préalable important - nous respectons nos principes de sobriété fiscale. Dans son rapport récent d'observation sur la gestion de la Ville de Cannes, la Chambre Régionale des Comptes, qui n'a émis aucune recommandation sur la partie gestion communale, ce qui est un cas assez rare pour être souligné, a écrit noir sur blanc que la sobriété fiscale pratiquée à Cannes - et c'est vrai dans les autres communes de notre bassin de vie - est d'autant plus méritoire et réelle que la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins est une des rares en France à ne pas avoir créé de fiscalité additionnelle. Nous sommes là pour défendre les contribuables, et notamment les contribuables des classes moyennes, ceux sur qui repose l'essentiel de la charge en France.

Il existe par ailleurs une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement et une ambition d'investissement avec le recours au meilleur des financements possible, la capacité d'autofinancement, ainsi qu'à l'emprunt lorsqu'il le faut.

Dans le programme pluriannuel - j'essaie toujours de raisonner sur des périodes courtes, moyennes et longues, y compris sur le long terme -, la figure imposée que j'ai donnée aux services de l'Intercommunalité, et notamment au Directeur Général des Services et au Directeur des Finances, est de ne jamais dépasser une capacité de remboursement de la dette de huit ans.

Cela nous permet de financer des opérations, mais d'être extrêmement raisonnables, puisque les seuils d'alerte sont de douze ans et la moyenne française est plutôt proche des douze ans. Nous aurons donc également une dette maîtrisée. C'est un point qui a toujours été essentiel à mes yeux pour préparer l'avenir et préserver les générations futures.

Dans quel contexte s'établissent ces orientations budgétaires ? Nous devons tenir compte de deux éléments : les externalités, à savoir le contexte national et international, et le bilan et les résultats de l'exercice précédent 2017.

Le contexte national et international sur le plan économique est meilleur qu'il ne l'était il y a quelques années. Cependant, la France continue de faire moins bien que le reste de la zone euro. Il y a une reprise de la croissance, mais inférieure à la moyenne de la zone euro, et ce, depuis 2011. Il y a une décrue du chômage - j'espère qu'elle sera durable -, mais le taux de chômage est supérieur à la moyenne de la zone euro. L'environnement est donc moins mauvais qu'il ne l'était, mais nous ne sommes pas au niveau où nous aurions dû être, car nous avons été en dessous des performances européennes. Je parle de la zone euro, je ne compare pas avec des pays émergents ou qui ont des taux de croissance très élevés. Nous aurions pu imaginer rattraper le retard pris et être supérieurs à la zone euro en termes de résultats économiques, ce n'est pas le cas.

L'État verra en 2018 son déficit budgétaire augmenter, malgré la reprise de la croissance et les rentrées budgétaires qui en découlent, à travers notamment la TVA et l'impôt sur le revenu. Ces rentrées budgétaires supplémentaires font que certains osent parler de cagnotte. Si vous avez une cagnotte chez vous avec 8 € dans le petit cochon, mais que parallèlement vous avez un découvert à la banque de 3 000 € et une dette de 100 000 €, je ne suis pas sûr que vous réfléchissiez longtemps en famille pour savoir comment se répartir la cagnotte, vous verrez peut-être comment réduire la dette. En France, nous avons une dette publique qui frôle les 100 % du PIB, c'est-à-dire de la création de richesses annuelles, qui atteint les 2 300 milliards d'euros, et nous avons un déficit de l'État qui diminuait depuis trois ans, mais qui repart à la hausse en 2018, contrairement à ce que l'on nous sert.

On peut le comprendre, puisque le Gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation et de la compenser à l'euro près aux communes, mais avec quel argent ? On fait un cadeau aux contribuables et on dit : « Je vous le compense avec votre argent. » Le coût de la taxe d'habitation en année pleine en 2020, lorsqu'il faudra être à 100 %, comme le Conseil Constitutionnel l'a rappelé au pouvoir exécutif en décembre dernier, sera de 26 milliards d'euros. L'enjeu pour les communes est de récupérer 26 milliards d'euros à l'échelle nationale, et l'enjeu pour l'État est de faire en sorte que les communes aient 26 milliards d'euros.

L'enjeu pour les communes est également de garder leur autonomie budgétaire, leur souveraineté, leur liberté. Cela découle directement de ce que nous évoquons tout à l'heure avec Olivier VASSEROT. C'est un point extrêmement important. Toutes nos communes ont fait le choix de la sobriété fiscale depuis 2014, et certaines depuis très longtemps. L'État va rembourser la perte de taxe d'habitation en prenant comme année de référence 2017. C'est donc une pénalisation des communes vertueuses et une prime aux communes qui ont augmenté leurs impôts depuis trois ans, et qui vont perdre la responsabilité vis-à-vis des citoyens de ces augmentations d'impôt tout en étant compensées par l'État à un niveau élevé de fiscalité.

Qui paye pour cela ? Nous. Voilà pourquoi cette réforme de la taxe d'habitation est un cadeau empoisonné fait aux Français et surtout une bombe à retardement budgétaire pour l'État et, au-delà de cela, une atteinte potentiellement très grave à la responsabilité des communes, donc à leur efficacité. Je crois qu'il est bon que les Maires rendent des comptes à leurs citoyens sur la fiscalité locale et disent : « Si j'augmente, si je baisse, si je maintiens, c'est pour telle raison. » En nous déresponsabilisant, on remplace les Maires par un système bureaucratique, fonctionnarisé. Ce n'est pas en soviétisant la France que l'on gagnera en efficacité. Prions pour que la croissance soit durable, ce qui semble être assez amorcé, mais s'il y avait une perte de croissance ou une augmentation des taux d'intérêt, la France serait dans une situation extrêmement délicate.

C'est un contexte dans lequel nous évoluons, et que nous retrouvons dans les dispositions de deux grandes lois nationales qui accompagnent nos décisions budgétaires : d'une part, la loi de finances initiale pour 2018, d'autre part, la loi de programmation, qui planifie l'évolution de la dépense publique sur 2018-2022. L'État nous impose des figures qu'il ne s'impose pas à lui-même : nous devons voter des budgets excédentaires chaque année, alors que l'État est en déficit depuis quarante ans.

L'État impose une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, inflation comprise. Vous verrez que nous faisons moins, mais c'est complètement fou. Tel que je l'ai exprimé au Comité des Finances Locales et écrit récemment au Préfet, à travers cette règle, on nous impose le recours à des modes de gestion. Il est très important que nous partagions cette information.

Prenons un service public qui peut être transféré ou délégué, les cantines scolaires, par exemple. Vous le gérez directement en régie si vous êtes une petite entité, ou vous le gérez en marché public avec une entreprise, ou en délégation de service public.

Dans l'évaluation de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui doit être inférieure à 1,2 % par an, l'État - et c'est une erreur manifeste - ne prend en compte que la dépense brute de fonctionnement de la collectivité, mais pas les recettes générées par le service, qui souvent est industriel et commercial.

Sur vos cantines scolaires, si vous êtes en régie, vous dépensez 1 million d'euros, mais vous avez 500 000 € de recettes des familles ; l'État vous comptera 1 million de dépenses et ne tiendra pas compte des 500 000 € de recettes. Si vous êtes en délégation de service public et que vous ne faites que compenser le manque à gagner du délégataire, en prenant les mêmes volumes, on vous compte 500 000 € de dépenses de fonctionnement, alors que le solde est le même, puisque dans ce cas vous ne percevez plus les recettes des familles. De même pour les marchés : vous faites un marché, mais vous gardez la recette des familles.

À travers ce type de règle, on impose donc un mode de gestion qui est celui de la privatisation. La privatisation peut être très bien, dans beaucoup de cas, mais pas toujours. Nous savons tous d'expérience qu'il faut être pragmatique. Il est de notre responsabilité, sur chaque service, chaque mission, de regarder s'il faut l'internaliser ou l'externaliser, mais nous n'avons pas, par un artifice de règle, à nous voir imposer des modes de gestion.

Il existe d'autres exemples. La loi de 2013 impose, à juste titre, la mise en place d'une éducation artistique et culturelle. C'est une disposition nationale, avec des affichages très forts, y compris du nouveau Président de la République qui a dit qu'il voulait en faire une priorité. J'en parle en connaissance de cause, la Ville de Cannes est la seule Ville de France à être labellisée 100 % éducation artistique et culturelle. La Commune intervient pour le compte de l'État, puisque nous finançons 90 % des dépenses d'éducation artistique et culturelle (cela représente un coût de 1 100 000 € pour la Ville de Cannes). Ces dépenses nous sont comptées en dépenses de fonctionnement lambda. On ne tient pas compte du fait que nous assumons une mission pour l'État. Je pourrais vous citer une multitude d'exemples.

Cette contractualisation proposée par l'État n'en est donc pas une, elle est léonine. Un contrat léonin est un contrat où une des deux parties impose sa vérité à l'autre, c'est un contrat qui est manifestement disproportionné en faveur d'une des deux parties. Un contrat repose sur la liberté contractuelle. Or, lorsqu'une des deux parties vous dit : « Si vous ne signez pas, je vous enlève de l'argent », ce n'est pas un contrat, c'est de la réglementation. C'est au contrat ce qu'était la proposition de Don Corleone dans *Le Parrain* en disant : « Je te fais une proposition que tu ne pourras pas refuser. » Si vous avez le pistolet sur la tempe, vous signez. Nous sommes dans ce contexte actuellement. La relation est déplorable entre Bercy et les collectivités. Il s'agit d'une position commune et unanime de tous les Maires, y compris au sein de l'AMF et des Maires qui appartiennent à la majorité actuelle.

Dans ces règles qui nous sont imposées, il existe également un contrôle de la dette. Cela ne nous pose pas de problème ici, nous sommes une des structures intercommunales les moins endettées de France et la moins endettée du Département à l'échelle d'une communauté d'agglomération. Que l'État s'applique à lui-même ce qu'il impose aux autres et la France ira beaucoup mieux.

On nous parle du maintien de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement. Or, comme le volume de population augmente et le besoin de services augmente, en fait, on réduit la part. Vous verrez que nous avons une perte sèche de recettes. Il n'y a pas d'augmentation de l'enveloppe nationale du FPIC, ce qui est une bonne chose, et il y a des ponctions croissantes dans les budgets des agences étatiques. Je pense notamment à l'Agence de l'Eau et à l'ADEME. Depuis le Général de Gaulle, le principe était que l'eau paie l'eau. Dorénavant, l'État pioche dans ces agences, qui ont des excédents, pour financer des équipements. Cette année, dans le projet de loi de finances, 400 000 € sont pris dans les agences de l'eau. Qui compense à la fin ? Ce sont les communes, à moins que vous vouliez que l'on assainisse moins ou que l'on protège moins des inondations.

Des cadeaux fiscaux sont faits avec l'argent des autres, comme la taxe d'habitation. François HOLLANDE était un spécialiste de cela, il faisait des exonérations puis il nous envoyait la facture. On le retrouve dans les droits de CFE pour les autoentrepreneurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €. On nous annonce une compensation de cette mesure par l'État. Je vous annonce qu'elle ne sera pas compensée intégralement, comme c'est le cas à chaque fois. J'ai maintenant un peu d'expérience pour le dire.

Sur la taxe d'habitation, lorsqu'il y avait eu à l'été 2016 des annonces de dégrèvement de l'ancien Président de la République, cela devait être compensé à l'euro près ; nous avons été compensés à 50 %. Cela a été une perte sèche pour la Ville de Cannes de 450 000 €.

Voilà ce que fait l'État. Ce projet de loi de finances 2018 n'apporte donc pas d'amélioration à une situation qui est déjà tendue et préoccupante pour les collectivités territoriales.

S'agissant du bilan financier 2017 de notre structure intercommunale, il y a un bouleversement budgétaire radical en raison de plusieurs prises de compétences qui se sont traduites par des transferts de ressources et de dépenses.

Le transfert de la collecte des ordures ménagères a impliqué un transfert de fiscalité de la TEOM et une multiplication par deux de ce produit fiscal de la Communauté d'agglomération. Le produit fiscal a été multiplié par deux, mais nous n'avons pas prélevé en plus, il s'agit d'un transfert de cette fiscalité sur les ordures ménagères. On a vu cette traduction du transfert dans les budgets communaux.

La gestion des eaux usées et pluviales a également été transférée en complément de la GEMAPI avec, pour la première fois, un seul opérateur pour la compétence eau, hors eau potable, puisque le SICASIL continue d'exister. Il est composé par des collectivités de la Communauté d'agglomération de Grasse ou d'Antibes, avec La Roquette, Vallauris, Pégomas et Auribeau notamment.

Ces compétences nouvelles entraînent des investissements importants sur le territoire.

En 2017, en termes de résultats, au Budget principal, le solde d'exercice est positif à hauteur de 6 645 916,34 €, ce qui est le fruit d'une gestion saine, avec une épargne nette de 4 533 805,03 €, soit 800 000 € de plus qu'en 2016. Les finances ont donc été bien tenues.

Le Budget annexe des Transports publics urbains et du BHNS présente un résultat de clôture provisoire de 1 895 449 € en excédent, une épargne de gestion estimée à 6 321 055 €, une épargne brute estimée à 5 083 640 €, une épargne nette estimée à 4 095 368 €.

S'agissant du Budget annexe Assainissement, le résultat de clôture provisoire est excédentaire à hauteur de 3 374 145 €, avec une épargne de gestion de 3 617 028 €, une épargne brute de 3 322 659 € et une épargne nette élevée estimée à 5 504 813 €.

Le Budget annexe de la Pépinière d'Entreprises est extrêmement faible et a un résultat de clôture provisoire excédentaire à hauteur de 62 400 €.

Ces résultats démontrent une gestion rigoureuse, une santé financière d'agglomération particulièrement saine et une capacité d'investissement qui nous a permis en 2017 - ce ne sera pas le cas pour les exercices suivants - d'investir sans aucun emprunt, ce qui est également remarquable pour une intercommunalité avec des compétences aussi lourdes que les déchets, les transports et la GEMAPI.

S'agissant des orientations budgétaires 2018, que nous examinerons beaucoup plus en détail lors du vote du Budget primitif au cours de notre prochaine séance, je vous propose de continuer cette gestion saine et prudente.

Ce n'est pas une gestion restrictive. Je crois que l'ambition passe par le respect des principes de saine prudence. Si cela avait été le cas de la part de l'État depuis les années soixante-dix, nous pourrions être beaucoup plus ambitieux aujourd'hui à l'échelle du territoire national.

Être ambitieux, ce n'est pas estimer que toute dépense est bonne en elle-même. On entend parfois des considérations complètement folles sur la dépense publique, disant que la dette ce n'est pas grave parce que cela alimente la machine.

Il y a de la bonne dette qui crée des actifs. L'endettement est un recours pertinent, on le sait bien dans les entreprises et dans nos ménages. Sauf exception, on ne peut pas accéder à du logement si on ne s'endette pas. En s'endettant, comme le veut l'adage, on peut s'enrichir, à condition de maîtriser cet endettement et d'avoir une bonne capacité de remboursement de la dette.

Lorsque l'on arrive à des endettements totalement fous, notamment en durée de remboursement de la dette, évidemment, ce n'est pas bon pour l'économie. Cela doit se traduire par des restrictions extrêmement dures ou par une banqueroute.

Nous continuerons donc sur ces principes de prudence ambitieuse, ou d'ambition prudente, avec comme volonté :

- la défense du contribuable et de l'utilisateur. Il faut les deux : un bon service public de qualité pour l'utilisateur, et un service public économe pour le contribuable. Ce n'est pas de la schizophrénie, c'est la complexité de nos missions quotidiennes ;
- une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement. J'ai demandé la conception d'un plan d'économies supplémentaires à partir de 2018, mais notamment de 2019, y compris sur l'évolution de la masse salariale ;
- la recherche permanente d'économies pour un service public rendu plus performant.

Nous respectons ces principes fondateurs et nous les retrouvons dans ces perspectives financières.

Nous devons faire face à des recettes de fonctionnement en diminution. Nous anticipons une baisse des recettes de fonctionnement de 1 200 000 €, soit presque 1 % de nos recettes de fonctionnement.

Le prévisionnel 2018 de recettes de fonctionnement est de 130 014 884 €. Le prévisionnel 2017 était de 130 593 525 €, mais les recettes réalisées ont été de 131 250 505 €. Nous avons eu davantage de recettes que prévu sans toucher à la fiscalité, c'est le principe de prudence. J'espère que cela se vérifiera en 2018, mais c'est l'hypothèse très prudente que nous prenons en compte.

Les dotations de l'État connaissent une baisse continue. J'attire votre attention sur ce point. Il y a ce que l'on entend à la télévision ou ce que l'on lit dans les journaux et ce que nous constatons dans les comptes. En 2018, les dotations et participations représentent 25 600 000 €, soit une baisse de la DGF de 900 000 €. Vous avez pourtant entendu comme moi le Ministre des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, dire qu'il n'y aura pas de baisse des dotations. La compensation fiscale de l'État sur la CFE diminue de 1 700 000 € en 2018 par rapport à 2017.

Voilà la réalité de notre quotidien. Cela prend peu dans l'opinion, il est difficile d'en parler, mais c'est très pénible. Nous ne défendons pas des avantages ou un statut, nous défendons la vérité que nous devons aux contribuables.

Dans la réalité, contrairement aux discours, les dotations, qui sont de l'argent qui appartenait aux collectivités, diminuent. Par rapport à 2017, nous aurons en 2018 une perte totale liée aux contributions de l'État de 2 600 000 €, ce qui représente en cumulé depuis 2014 la somme de 15 700 000 €. Dans les communes, on l'évoque à chaque réunion budgétaire. À l'intercommunalité, il existe une perte également.

Les recettes fiscales sont stables. Elles évoluent, non pas en raison des taux, puisque nous n'augmentons pas les impôts, mais en raison des bases. Il y a davantage d'entreprises, une assiette qui s'agrandit. Nous prévoyons une évolution très raisonnable du produit fiscal, sans augmenter la fiscalité, à hauteur de 1 million d'euros. L'évolution est donc également très prudente sur les recettes.

Pour l'optimisation effective des recettes, nous instaurons un observatoire fiscal afin de voir comment dynamiser les bases fiscales, tout en continuant la sobriété fiscale.

Nous généralisons la redevance spéciale des ordures ménagères, pour favoriser le tri. Il s'agit d'une très bonne mesure incitant les entreprises à réduire leur production de déchets et à intégrer des processus d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets.

Nous mettons en place de nouvelles recettes en intervenant sur les vallons grâce aux Déclarations d'Intérêt Général, qui sont une première en France, pour protéger des inondations. Nous avons inventé un objet juridique. Bravo aux services des communes et de l'intercommunalité qui nous ont permis de le faire. Cela va générer des recettes. Lorsque nous interviendrons à frais avancés, une dépense se retrouvera dans les dépenses de fonctionnement (l'État n'en tient pas compte dans l'évolution des dépenses), mais il y aura une recette puisque nous enverrons la facture aux propriétaires riverains défaillants. Nous prévoyons 150 000 € en la matière.

Les dépenses de fonctionnement sont strictement maîtrisées à hauteur de 125 800 000 €. L'évolution est plus que raisonnable, puisque nous prévoyons des dépenses en baisse de 1,7 % par rapport au BP 2017.

En synthèse, nous avons donc une baisse des dépenses par rapport au BP 2017 et une stricte maîtrise par rapport au réalisé 2017, de l'ordre de l'équivalent à plus 0,2 %. Nous sommes dans une immense vertu financière au sein de notre établissement public de coopération intercommunale.

Pour 2018, je vous propose, afin d'atteindre ces objectifs, de poursuivre, d'intensifier et de réaliser un nouveau plan d'économies avec plusieurs sources d'économies.

Sur le traitement des ordures ménagères, nous prévoyons 1 million d'euros d'économies grâce à la renégociation de contrats pour le même service. Vous savez que cela fonctionne puisque nous avons l'antériorité en valeur probatoire.

Les charges générales vont baisser, dans notre prévisionnel, de 13,2 % par rapport au budget précédent et de 3,1 % par rapport aux Comptes administratifs provisoires, avec :

- une économie supplémentaire sur le processus des ordures ménagères grâce au travail d'optimisation de 1 million d'euros ;
- un marché de l'électricité réduit de 12 % grâce à la renégociation de nos tarifs ;

- un groupement de commandes sur l'entretien des locaux grâce auquel nous faisons 15 % d'économies pour le même service ;
- une économie de 10 000 €, soit 40 % de baisse, sur le marché des photocopieurs ;
- une résiliation de contrats de location mobilière.

En matière de charges de personnel, les recrutements nouveaux sont limités aux postes et nous générerons de nouvelles recettes. Nous sommes rigoureux sur la masse salariale, mais on nous impose des mesures extérieures (GVT, point d'indice, etc.). On peut donc réduire le nombre de collaborateurs et augmenter la masse salariale.

Les dépenses d'investissement seront à un bon niveau, pour préparer l'avenir, à hauteur de 15 millions d'euros, avec un poste important sur la lutte contre les inondations :

- 6 millions d'euros d'investissements directs de lutte contre les inondations à travers les actions sur le PAPI Riou à Mandelieu-La Napoule, sur le Hameau du Carimaï avec la volonté des Villes du Cannel et de Cannes de régler le problème, les travaux de confortement des berges du Vallon Font de Gallou sur la Commune du Cannel, un PAPI d'intention avec les études de vulnérabilité que nous continuons. C'est un travail très pertinent ;
- 1 million d'euros d'acquisitions foncières dans le cadre de la GEMAPI avec une prise en charge au titre du fonds Barnier. Ces acquisitions foncières nous permettront d'augmenter le périmètre des travaux de prévention aux risques d'inondation ;
- des investissements importants pour le développement économique à hauteur de 2 300 000 € pour la Cité des Entreprises avec un local qui nous permettra d'accueillir plus de 100 entreprises innovantes sur le territoire de l'Agglomération ;
- des investissements pour la collecte des ordures ménagères, puisque nous avons la nécessité de renouveler les camions-bennes. Tous les camions-bennes transférés par les communes n'étaient pas au dernier cri de la technologie, largement amortis. Il y aura donc des acquisitions, ainsi que la mise en place d'outils de géolocalisation pour progresser dans les circuits de collecte des déchets et identifier les heures et les zones d'encombrement, afin de moins pénaliser les automobilistes, d'accélérer le rythme de collecte et de gagner en productivité ;
- 200 000 € pour le parc marin de Théoule-sur-Mer, outil à vocation environnementale et touristique ;
- le remboursement des annuités de la dette.

En recettes d'investissement, nous avons un autofinancement de près de 4 200 000 €, et nous escomptons 3 millions d'euros de subventions au titre de la GEMAPI. Je tiens à souligner le volontarisme de la Commune de Mandelieu-La Napoule, qui a été la seule à financer des opérations d'intercommunalité pour les accélérer et les rendre possibles, notamment sur la lutte contre les inondations au titre de fonds de concours versés par la Ville. Nous prévoyons un recours à l'emprunt à hauteur maximale cette année de 1 500 000 €.

Concernant l'état de la dette existante du Budget principal, nous y réintégrons des dettes de syndicats intercommunaux détruits. La somme de la dette pour le contribuable n'évolue donc pas, mais nous intégrons 4 300 000 € de dette du SISA dans un montant de dette qui sera inférieur à 25 millions d'euros en fin d'exercice.

Concernant le Budget annexe des transports publics urbains, nous continuons le déploiement du réseau pour développer nos offres, pour un service plus adapté au rythme de la vie des habitants, et cela fonctionne. Nous avons davantage de monde dans les bus, qui sont bien plus confortables et plus accessibles. Les derniers bus livrés ont cinq caméras de vidéoprotection, un bouton d'alarme, ils sont géolocalisés avec plus de fréquences. Cela se retrouve dans les chiffres :

- Les recettes de fonctionnement sont de 32 500 000 € et le Versement Transport est estimé à presque 23 millions d'euros. Ces valeurs restent similaires aux années antérieures.

Les recettes de voyageurs progressent grâce à l'augmentation de la fréquentation du réseau. Nous obtiendrons 7 700 000 €, ce qui est remarquable, car nous avons de plus en plus d'usagers de notre système de bus qui est plus en cohérent, performant et confortable. Il y a encore beaucoup de progrès à faire sur certaines lignes.

Les recettes commerciales ont progressé sur les trois dernières années, puisque le réseau PALM BUS réalise un ratio de recettes au kilomètre de 1,80 €, bien supérieur à la moyenne des réseaux de 100 000 à 250 000 habitants qui se situe à 1,30 €, alors que notre ticket est très compétitif. Nous optimisons donc bien notre réseau. Bravo à toute l'équipe, car c'est un bon résultat.

- Les dépenses de fonctionnement seront de 28 200 000 €, dont 25 200 000 € pour PALM BUS. Il faut payer les chauffeurs et les véhicules.

Le service rendu aux usagers s'améliore significativement, puisque, en 2018, notre réseau parcourra 339 838 km supplémentaires en cumulé grâce aux extensions de lignes et à l'augmentation de la cadence, avec un renforcement de l'offre le dimanche sur le Palm Express A et B, une amélioration de l'offre des lignes 1 et 2 pendant la période estivale (du 18 juin au 2 septembre) sur le créneau horaire 15h30 - 20h30, et une amélioration de l'offre pour les salariés sur les principales lignes du réseau entre 19 heures et 20 heures tout au long de l'année.

Le coût de production par kilomètre de PALM BUS a diminué, puisque nous sommes passés de 5,66 € en 2015 à 5,50 € en 2018. Cela se traduit par un gain de productivité industrielle de 720 000 € par an. Nous gérons notre collectivité comme une entreprise, et vous voyez que la rigueur est utile ; cela nous donne des capacités de financement.

Nous reconduisons la navette maritime de Théoule-sur-Mer qui a été un réel succès.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 800 000 €, avec 10 millions pour les travaux d'aménagement du BHNS, 2 100 000 € pour le renouvellement des bus PALM BUS, 400 000 € pour l'amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus à destination des personnes à mobilité réduite et le Plan de Déplacements Urbains, 997 000 € pour les annuités d'emprunt et le remboursement du capital. Le financement de ces dépenses sera assuré par l'autofinancement (4 100 000 €) et des subventions et fonds de concours, ainsi qu'un recours à l'emprunt de l'ordre de 9 millions d'euros sur PALM BUS. La dette sur les transports est inférieure à 30 millions d'euros.

Les transports représentent beaucoup d'argent. Comparons avec les autres systèmes de transport mis en place dans d'autres entités au sein du Département.

Concernant le Budget annexe Assainissement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 700 000 € en prévisionnel, avec une redevance assainissement, part publique, de 6 100 000 € et 8 millions d'euros pour la part délégataire, et une Participation Forfaitaire Assainissement Collectif à hauteur de 300 000 €. Les dépenses s'élèvent à 11,2 millions d'euros, avec un remboursement de la part délégataire à hauteur de 8 millions d'euros, des charges de personnel de 1 400 000 €, l'épuration des eaux de Mougins (Bouillides/Nobilis) à hauteur de 600 000 €, le remboursement de la taxe foncière sur la station Aquaviva pour 450 000 € et des charges financières à hauteur de 250 000 €. Concernant l'investissement pour l'Assainissement, nous prévoyons 4,5 millions d'euros pour le plan de renouvellement des réseaux et 650 000 € pour le remboursement du capital sur ce Budget Assainissement. Il s'agit exclusivement d'autofinancement, il n'y a pas de recours à l'emprunt en 2018. Sur la dette de l'assainissement, le capital restant dû est de 13 362 156 €.

Concernant le Budget annexe Pépinière d'entreprises, 2018 verra une progression importante, puisque c'est ce budget qui financera le nouvel Hôtel d'entreprises que nous créons à Bastide Rouge. La section de fonctionnement s'équilibrera à près de 400 000 €, avec en recettes des nouveaux loyers des entreprises de 100 000 € et une subvention d'équilibre de 250 000 €. Les dépenses sont les charges de location et de mise en place. La section d'investissement sera abondée pour les premiers crédits de paiement sur l'Hôtel d'entreprises créé dans le bâtiment universitaire. Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

Voilà pour ces orientations budgétaires. Cela vous a paru long, mais nous avons fait le Budget principal et tous les Budgets annexes en un. J'espère que vous me pardonnerez cette présentation pour éviter de multiplier les débats.

Je vais conclure en vous présentant un budget consolidé de notre entité (Budgets annexes et Budget principal) :

- des économies qui se poursuivront en 2019 avec notamment :
 - une gestion rigoureuse des Ressources Humaines, avec des restructurations de service engagées, notamment pour le Pôle Cycles de l'Eau et la Direction du Développement Economique. Quand nous recrutons des personnels, c'est vraiment l'exception. L'immense majorité de ces personnels vient des communes, mais nous avons parfois besoin d'un peu de sang neuf, comme on l'a vu récemment pour le développement économique. Nous ne regrettons pas le recrutement qui a été fait, quelqu'un de très haut niveau, dont nous avons besoin pour notre territoire, ne serait-ce qu'en termes de crédibilité à l'égard des autres territoires qui nous environnent ;

- la mutualisation de services pour générer des économies pour les communes.
- Notre vocation est d'être au service du territoire et de le consolider, dans tous les sens du terme, avec une section de fonctionnement qui représente près de 176 millions d'euros (notre établissement public compte), une section d'investissement estimée à 36 millions d'euros, une capacité d'autofinancement estimée à 11 millions d'euros.

Avec également un encours total de la dette (avec la récupération des dettes des structures intercommunales) de l'ordre de 64 millions d'euros, et une capacité de désendettement globale qui restera en consolidé en permanence inférieure à huit ans. C'est le seuil maximum, nous serons légèrement en dessous.

La montée en puissance de l'investissement en 2018, 2019 et 2020 sera strictement maîtrisée avec une capacité de remboursement de la dette inférieure à huit ans, ce qui est extrêmement performant.

Voilà, mes chers collègues et néanmoins amis, pour la majorité d'entre vous, ce que je souhaitais évoquer en orientations budgétaires, de façon synthétique. Nous entrerons dans le détail lors du vote du budget. Comme vous le savez, il n'y a pas de vote à proprement parler sur les orientations budgétaires, mais un débat, qui peut maintenant prospérer.

Souhaitez-vous intervenir ? (*Pas d'intervention*)

Je sais que vous gardez vos argumentations pour le budget, je vous en remercie.

Nous avons donc pris acte de ces orientations budgétaires. Je vous remercie pour votre silence attentif et, j'en suis sûr, bienveillant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Georges BOTELLA doit partir à 10h30 et me demande de pouvoir rapporter ces délibérations maintenant. Je lui donne donc la parole avec une immense joie pour aller directement à la délibération n° 13.

M. FIORENTINO quitte la séance sans donner de pouvoir.

13.- Action en faveur de l'égalité - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2017

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Bonjour à tous, mes chers collègues. Nous allons prendre une délibération très importante, puisqu'il s'agit de l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis le 4 août 2014, la loi nous demande de présenter à l'assemblée délibérante, en même temps que le Rapport d'Orientations Budgétaires qui vous a été présenté par M. le Président, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur le territoire. Ce rapport peut porter non seulement sur le fonctionnement de l'établissement public, mais aussi sur les politiques publiques menées sur notre territoire pour engager des actions concrètes sur la parité entre les hommes et les femmes, qu'il s'agisse de la formation, du temps et des conditions de travail, de la promotion professionnelle, de la rémunération ou encore de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle de chacun.

Pour mémoire, la croissance de l'activité féminine, notamment salariée, en France comme chez nos voisins européens, constitue une des mutations majeures de notre société. En 1962, deux tiers des actifs étaient des hommes. Aujourd'hui, presque 50 % des emplois sont occupés par des femmes, dont une large majorité dans le secteur tertiaire. Plus de 30 % des créateurs d'entreprise et presque 30 % des dirigeants de PME et de TPE sont des femmes.

Dans notre agglomération Cannes Pays de Lérins, nous menons une politique très volontariste en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes avec des actions pluriannuelles concrètes. Plus de 55 % des postes de direction sont détenus par des femmes, contre 35 % au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale. La répartition hommes-femmes au sein des services communautaires est de 66-34. Au sein de la Régie PALM BUS, seuls 20 % des agents sont des personnels féminins.

Dans ce Conseil Communautaire, nous sommes à parité égale hommes-femmes.

Concernant les délégués communautaires qui ont des délégations, ce sont 3 délégations pour les femmes, 6 pour les hommes. Au niveau de la Présidence et de la Vice-présidence, il y aurait peut-être un effort à faire.

Parmi les actions réalisées en 2017 peuvent être citées :

- l'adoption d'une charte du temps, avec notamment le recours au télétravail qui facilite la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes ;

- la mise en œuvre d'actions inter-collèges sur le sexisme dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- la réalisation d'un travail partenarial avec le tissu associatif du bassin communautaire.

Ces actions seront poursuivies en 2018, avec la mise en place de sessions de formation sur l'égalité hommes-femmes à destination non seulement des agents, mais également des élus.

Ainsi, le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte de cette présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018 tel qu'il a été annexé à cette délibération.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Comme pour le Débat d'Orientations Budgétaires, nous votons pour prendre acte du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14.- Plan Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire (PPAET) pour les agents de la C.A.C.P.L. - Avenant n° 1
M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Depuis la loi du 20 avril 2016, le dispositif « Sauvadet » est applicable aux agents contractuels et leur permet, sous certaines conditions, d'accéder à des emplois titulaires ou à des contrats à durée indéterminée. À la suite des nombreux transferts intervenus en 2017 au sein de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, il apparaît que trois agents remplissent les conditions pour bénéficier de ce dispositif.

Nous demandons au Conseil Communautaire d'approuver ce nouveau rapport portant sur la situation de ces agents ainsi que l'avenant n° 1 au Programme Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15.- Optimisation de la formation du personnel - Convention-cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- En vue de l'optimisation de la formation du personnel, nous reprenons une convention-cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser M. le Président, ou le Vice-président délégué aux Moyens Généraux, à signer cette convention-cadre très importante de formation entre l'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le C.N.F.P.T., ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci. Nous reprenons l'ordre de nos délibérations.

Les délibérations n° 3, 4 et 5 concernent le conventionnement avec des éco-organismes chargés du traitement des déchets spécifiques, parallèlement aux déchets ménagers. Pour nous, le but est de faire progresser le tri (geste à portée environnementale pour préserver la planète) et de valoriser financièrement, pour défendre les contribuables, la vente de nos sous-produits et les tonnages résultant du tri. Ces conventions permettent à l'Agglomération de récupérer la valorisation financière qui devient de plus en plus importante et de générer des recettes supplémentaires, ce qui nous permet d'avoir des budgets à l'équilibre.

Plus nous trions, plus nous avons de recettes financières. C'est le cercle vertueux du civisme que nous voulons instaurer. Ce n'était pas le cas il y a vingt ans, quand on a lancé le tri en France, cela revenait plus cher que de ne pas trier. C'est une des raisons pour lesquelles la France a pris du retard par rapport à l'Allemagne, notamment.

Nous vous proposons, à travers ces trois délibérations, des conventionnements avec des éco-organismes chargés du traitement des déchets électriques, électroniques, textiles ainsi que d'emballage et de revente des matériaux. En 2018, grâce à ce mécanisme que nous développons et que nous affinons, l'Agglomération va percevoir 1 341 919 € qui vont venir en équilibre du coût du traitement des ordures ménagères.

3.- Compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » - Convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des ménages (D.E.E.E.) entre la C.A.C.P.L. et l'organisme agréé OCAD3E

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La délibération n° 3 concerne l'agrément sur les déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages (les D3E). Il s'agit de conventionner avec l'organisme agréé OCAD3E. C'est toujours extrêmement encadré par l'État et par l'ADEME.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » - Convention entre la C.A.C.P.L. et l'éco-organisme ECO TLC pour la gestion des produits textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures (TLC)

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La délibération n° 4, toujours dans le même esprit, concerne les produits textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures (TLC), et l'organisme s'appelle ECO TLC.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » - Contrats entre la C.A.C.P.L. et l'éco-organisme CITEO et contrats de revente des matériaux option filière

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La délibération n° 5 concerne les contrats de revente de matériaux d'emballage notamment. Il s'agit de conventionner avec l'éco-organisme CITEO.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.- Protection de l'environnement et sensibilisation des habitants au tri des emballages ménagers - Organisation du jeu-concours « Triage au sort »

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Nous arrivons à la délibération n° 6 avec la proposition, mes chers collègues, de reconduire le jeu-concours « Triage au sort », qui est une très belle réalisation s'inscrivant là aussi dans notre démarche de civisme.

Nous produisons dans l'agglomération 844 kg de déchets par an et par habitant. La moyenne française est de 575 kg par an et par habitant. Les ratios par habitant sont difficilement comparables, compte tenu de l'intensité de l'activité touristique et du nombre de résidences secondaires, mais il existe une problématique importante dans notre département et dans notre agglomération.

Cette opération, qui avait été lancée par le SIVADES et la Mairie de Cannes en 2008, permet d'encourager le tri, et c'est très ludique : on met le bulletin dans une bouteille de tri et c'est tiré au sort. C'est la bouteille à la mer, dans la mer de déchets contre laquelle nous luttons.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

La mer est calme, pourvu que cela continue !

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci. J'ai l'immense privilège de laisser la parole au célèbre Richard GALY pour évoquer les problématiques dérisoires du transport.

7.- Régie PALM BUS - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au Système d'Information Multimodale de la Région

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- Merci, M. le Président. La question n° 7 est relative au renouvellement de la convention de partenariat entre la Région PACA, Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le transport interurbain, et l'Agglomération Cannes Lérins.

Nous vous proposons de renouveler ce qui se faisait avec le système CEPAROU 06 du Département mis en place par le SYMITAM. Il s'agit de proposer aux usagers des réseaux ferroviaires et urbains (TER, LER, Chemin de Fer de Provence, réseaux départementaux, SNCF national et bus urbains) un système d'information « voyageurs » généralisé et de faciliter ainsi les pratiques multimodales sur notre bassin de vie.

Cette convention bipartite est conclue pour une durée de quatre ans. La Région en assure la mise en œuvre ainsi que la coordination du système, et l'Agglomération Cannes Lérins s'engage à fournir de son côté les données et informations nécessaires au bon fonctionnement du système, ce qui coûtera à l'agglomération 10 000 € HT par an.

Je vous propose donc d'approuver cette convention pour continuer à présenter ce service d'information généralisée aux voyageurs.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8.- Régie PALM BUS - Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. relative à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau de la Régie - Année 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- L'Agglomération Cannes Pays de Lérins a souhaité, en étroite collaboration avec le Département des Alpes-Maritimes et son Président, Charles-Ange GINESY, conduire une action d'aide aux déplacements sur son territoire pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il s'agit pour ces personnes de bénéficier de la gratuité des transports sur le réseau PALM BUS. L'Agglomération sera chargée d'assurer le contrôle de l'utilisation de cette carte d'abonnement. Le Département participe à hauteur de 8 000 € à cette initiative.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette convention à intervenir entre le Département et l'Agglomération pour les bénéficiaires du RSA.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Mme DORTEN. Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Contre : Mme DORTEN).

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président. Nous abordons maintenant les problématiques de Développement Economique et d'Emploi avec le Vice-président Sébastien LEROY.

9.- Action en faveur de l'Emploi - Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise du Développement Durable - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Mougins

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Merci, M. le Président. C'est avec beaucoup de plaisir que je succède au très célèbre Richard GALY pour une délibération qui le concerne particulièrement puisqu'il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre notre Communauté d'agglomération et la Commune de Mougins.

Cette délibération vise à organiser le Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise du Développement Durable à Mougins. Il s'agit d'un secteur d'avenir particulièrement porteur, et ce forum s'inscrit dans une lutte contre le chômage qui est un des axes forts de la Communauté d'agglomération et une volonté très forte du Président. Nous avons 18 000 demandeurs d'emploi sur notre territoire. Les salons qui sont organisés régulièrement ont déjà permis de recevoir 17 000 visiteurs et ont débouché sur 5 000 offres d'emploi.

Il convient de conserver cette dynamique, et je vous propose donc d'approuver cette convention et d'autoriser l'organisation de ce forum en partenariat avec la Commune de Mougins.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Agir pour l'Entreprise et l'Emploi - Soutien à l'envie d'entreprendre - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Société par Actions Simplifiée Provence-Alpes-Côte d'Azur EMERGENCE (PACA EMERGENCE)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Toujours dans cette volonté de soutenir l'Emploi, il s'agit de signer une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération et la S.A.S. PROVENCE ALPES COTE D'AZUR EMERGENCE, dont 100 % du capital est détenu par la Région PACA. Cette société a pour but de favoriser, de porter et d'aider les sociétés en phase d'amorçage, notamment grâce à la constitution d'un réseau d'experts, d'aide au développement, de premier financement. Grâce à cette société, 174 sociétés ont pu être aidées, ce qui représente 11 millions d'euros sur notre territoire.

Il vous est demandé d'approuver le partenariat entre la Communauté d'agglomération et cette société pour un an (je vous précise qu'il s'agit d'une convention à titre gratuit) et d'autoriser la signature de ce partenariat.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci. Ce fut bref et intense. Nous continuons sur ce long fleuve tranquille avec Yves PIGRENET.

M. BOTELLA quitte la séance en donnant pouvoir à Mme CENNAMO.

11.- Action en faveur des lycées - Mise à disposition du Centre aquatique Grand Bleu à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période scolaire 2017/2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Yves PIGRENET, rapporteur

M. PIGRENET.- Développer et encourager la pratique du sport sur notre territoire intercommunal est une finalité, et je vais vous présenter les deux délibérations concernées. Il s'agit en effet de mettre à disposition le Centre aquatique Grand Bleu aux lycéens de la Région pratiquant la natation en période scolaire, ainsi qu'aux agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes pour la période allant du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018 inclus. La signature de ces conventions bipartites entre l'Agglomération Cannes Lérins et la Région PACA, d'une part, et le SDIS, d'autre part, permettra ainsi de pérenniser des créneaux horaires pour ces activités, de fixer les tarifs d'occupation des lignes d'eau et de répondre aux besoins des lycéens et sapeurs-pompiers de notre territoire.

Il vous est donc demandé d'approuver les projets de convention et d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué aux signatures.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12.- Mise à disposition du Centre aquatique Grand Bleu au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes pour la période du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018 inclus

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Yves PIGRENET, rapporteur

M. PIGRENET.- Même vote concernant la mise à disposition pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes pour la période du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018 inclus ?

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

M. LISNARD.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Plébiscite. Merci, Yves. Pour conclure, passons la parole au séillant Alain RAMY.

16.- Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la C.A.C.P.L. - Année 2017

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Je vous remercie.

Le rapport dont il vous est demandé de prendre acte est constitué de cinq chapitres relatifs à la lutte contre le changement climatique, à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, à l'épanouissement de tous les êtres humains et à la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

En n'étant pas exhaustif, je vous dirai que les actions qui ont été menées en 2017 concernent (nous en avons parlé ce matin à travers les diverses interventions) :

- la poursuite du déploiement du Palm Express sur l'ensemble du territoire ;
- le développement de pistes cyclables ininterrompues ;
- les actions de lutte contre le risque inondation engagées dans le cadre de la compétence GEMAPI et l'entretien des vallons ;
- la poursuite des actions du Contrat de Ville 2015-2020 ;
- le soutien aux entreprises innovantes en matière d'énergies renouvelables.

C'est ce rapport dont il vous est demandé de prendre acte.

Avez-vous des questions ?

M. DESENS.- Merci de me donner la parole. Dans ce rapport, un chapitre porte sur l'entretien des vallons. Nous sommes tous rassurés par l'action qui est désormais menée par l'intercommunalité depuis qu'elle a repris la compétence GEMAPI. En revanche, je vous ai posé la question il y a quelque temps de savoir où en était l'avancée avec les communes, notamment celles du Var, et si vous ressentiez auprès, notamment, du Maire de Fréjus la même volonté d'agir sur les vallons. Nous savons en effet que c'est encore un des points noirs sur le sujet. Si le travail n'est pas fait avec la même énergie que sur notre Communauté d'agglomération, notre travail sera vain sur certains secteurs.

M. LISNARD.- Merci d'avoir souligné la qualité du travail fait par l'Agglomération, dans le prolongement de ce que faisaient les Communes qui la composent, dont Cannes, Mandelieu, Le Cannet et Mougins.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès des Communes du Var. J'ai moi-même personnellement écrit à ces communes regroupées dans une intercommunalité en constitution, et auparavant dans un syndicat, et au Préfet du Var ou au Sous-Préfet d'arrondissement concerné. Les choses ont bien avancé de ce point de vue, puisque les communes qui constituent l'autre maillon du bassin versant viennent d'adhérer individuellement chacune au SMIAGE que nous avons mis en place à l'échelle départementale avec Éric CIOTTI. La globalité des communes concernées par la régulation de cours d'eau peut s'exprimer au sein du SMIAGE, et nous pouvons travailler à l'échelle non seulement intercommunale, mais interdépartementale. C'est l'avancée positive de ces dernières semaines.

Avez-vous d'autres questions ? *(Pas de questions)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Renouvellement des représentants de la C.A.C.P.L. au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Dans cette commission, l'Agglomération doit désigner deux nouveaux membres titulaires et deux nouveaux membres suppléants. Êtes-vous d'accord pour que nous nous abstenions de voter par scrutin secret ?

M. LISNARD.- Êtes-vous opposés à un vote à main levée ? *(Pas d'opposition - Vote à main levée adopté à l'unanimité)*

M. RAMY.- Les personnes proposées comme titulaires sont Pascale VAILLANT et Monique ROBORY-DEVAYE. Les personnes proposées comme suppléants sont Claire-Anne REIX et Patrick LAFARGUE.

M. LISNARD.- Pour les titulaires, qui est contre la candidature de Pascale VAILLANT ? Qui s'abstient ?

Mme Pascale VAILLANT est désignée titulaire à l'unanimité.

Qui est contre la candidature de Monique ROBORY-DEVAYE ? Qui s'abstient ?

Mme Monique ROBORY-DEVAYE est désignée titulaire à l'unanimité.

Pour les suppléants, qui est contre la candidature de Claire-Anne REIX ? Qui s'abstient ?

Mme Claire-Anne REIX est désignée suppléante à l'unanimité.

Qui est contre la candidature de Patrick LAFARGUE ? Qui s'abstient ?

M. Patrick LAFARGUE est désigné suppléant à l'unanimité.

Merci. Ils sont donc désignés comme représentants de l'Agglomération Cannes Lérins au sein de cette Commission Consultative de l'Environnement.

Mme DORTEN.- Ne trouvez-vous pas qu'il y a beaucoup plus de nuisances sonores avec les avions depuis quelques années ? Je parle de Mandelieu.

M. LISNARD.- Cette commission vise à les réduire. Ces nuisances et les trajectoires sont évaluées. Un travail remarquable est fait avec les associations, c'est extrêmement suivi. Lorsque les beaux jours reviennent et/ou que les conditions climatiques font que les trajectoires des avions changent, de surcroît si ces avions sont des Piaggio (ce sont des avions très bruyants), nous avons des plaintes.

Cependant, d'après ce que je lis dans les rapports de l'aéroport, de la DGAC et de l'instance paritaire mise en place avec les associations environnementales, qui sont exigeantes, nous avons plutôt une amélioration de la situation.

Patrick LAFARGUE va vous apporter un complément de réponse.

Mme DORTEN.- Ce bruit vous tient-il à cœur ?

M. LISNARD.- Oui, bien sûr que cela nous tient à cœur.

Mme DORTEN.- Ce n'est pas l'impression que j'ai.

M. LAFARGUE.- Une étude très sérieuse a été faite, des mesures ont été prises pour la hauteur des avions, etc. C'est assez complexe, mais je pourrai vous en parler si vous le souhaitez. Surtout, les avions modernes font beaucoup moins de bruit que les anciens. Il y a donc moins de nuisances phoniques. En revanche, il y a peut-être beaucoup plus d'avions à certaines périodes.

Cet aéroport existe depuis 1926 ou 1930. À l'époque, il n'y avait pas de bâti dans la vallée de la Siagne. Aujourd'hui, des villas et des appartements ont été construits. Cela peut apporter des nuisances, mais des études sont faites très sérieusement pour gêner le moins possible les riverains. Il ne faut pas oublier que cet aéroport aide au Développement Economique de notre bassin de vie. C'est un atout.

M. LISNARD.- Très sérieusement, nous ne sous-estimons pas cette problématique, nous participons à toutes les réunions. Nous luttons contre toutes les nuisances, routières, aériennes, tout ce qui génère du bruit. La difficulté pour nous est de concilier des légitimités. Il y a une légitimité de Développement Economique et d'Emploi. C'est le deuxième aéroport de France en aviation d'affaires, et c'est bien pour créer des emplois, cela s'inscrit dans une filière. Par ailleurs, il faut permettre aux riverains, et notamment sur les communes en amont telles que La Roquette, de faire entendre leur voix. C'est ce que nous faisons sans mollesse.

Cet aéroport est un des plus anciens de France. Il était supérieur en volume à celui de Nice jusqu'à l'entre-deux-guerres. Il s'est spécialisé depuis dans l'aviation civile et l'aviation d'affaires, contrairement à Nice qui est devenu un grand aéroport international. Nous continuons de travailler sur cette problématique.

M. GALY.- Beaucoup de choses ont été faites ces dernières années par les élus au sein de la COCOENVI, je vais essayer de vous les résumer. Il y a quelques années, nous avons fait différentes interventions auprès du Ministre des Transports pour obtenir les résultats suivants :

- Le premier résultat est que l'aéroport a été classé en catégorie 2, ce qui signifie que les pilotes qui viennent dorénavant sur cet aéroport sont obligés d'avoir eux-mêmes une formation de catégorie 2 et de connaître les approches de l'aéroport, les hauteurs de vol, etc.
- Des ronds bleus ont été installés sur un certain nombre de points de l'Agglomération, en particulier Mougins, Mouans-Sartoux, La Roquette et une partie de Cannes. Ce sont des zones au-dessus desquelles on ne peut pas voler.
- La hauteur est passée de 600 à 800 pieds, et on demande aux pilotes de respecter cette hauteur afin que l'impact du bruit soit moins important.
- L'école d'hélicoptères qui se trouve à côté a été soumise à des réglementations qui n'étaient pas observées jusque-là, et nous avons beaucoup moins de nuisances liées à cette école.

- Nous avons mis en place des actions avec l'ACNUSA, qui est un organisme de contrôle, précisément pour que ce que je viens de vous dire soit vérifié régulièrement tout au long de l'année, et des pénalités ont été instaurées et sont imposées par l'ACNUSA aux compagnies (et cela se répercute sur les pilotes) qui ne respectent pas ces observations et ces obligations.
- Enfin, nous avons obtenu ces dernières années qu'un tiers des atterrissages se fasse par la mer, ce que l'on nous avait expliqué il y a dix ou quinze ans comme étant impossible. Il fallait mettre une balise sur l'île Sainte-Marguerite, et cela a été fait.

Actuellement, nous travaillons sur ce fameux trombone qui est en réalité l'approche par l'Ouest des avions qui remontent sur Cannes, Mougins, La Roquette, et qui redescendent, puisque deux tiers des atterrissages se font par le Nord. Nous travaillons avec la DGAC sur l'approche par l'Ouest, ce qui permettrait d'avoir un impact beaucoup moins important sur les habitations.

M. LISNARD.- Merci pour ce débat. Je sais que Mme DORTEN n'est pas contre les avions, puisqu'elle en a fait profession.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18.- Politique de gestion intégrée des risques et de lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - Avenant n° 1 au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) pour les actions de vulnérabilité du bâti

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Cet avenant n° 1 à la convention financière nous permet de monter le financement de 1,7 million à 2,3 millions d'euros pour tenir compte de nouveaux diagnostics sur le secteur République et le vallon de la Foux.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

M. LISNARD.- C'est une opération très concrète et très importante. Nous l'avons souvent évoquée ici.

Passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci de votre présence. La prochaine séance se tiendra le 6 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 10h35.